

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. G. GILLOT - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. BAZIN - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Installations thermiques et aérauliques de la Ville - Palais des Sports Jean Michel-Geoffroy -
Construction d'une chaufferie au bois - Demande de permis de construire**

Madame Garret, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du marché de maintenance et de rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, conclu avec la société Soparec le 3 Juillet 2006, il est prévu de construire une chaufferie au bois au Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy.

Cette opération, qui fait partie de la tranche ferme du marché de travaux, a pour objectif de diversifier les ressources énergétiques de la Ville dans le domaine du chauffage.

Les travaux consisteraient à supprimer la chaufferie au fioul existante et à la remplacer par une chaufferie au bois et une chaufferie au gaz.

La construction de la chaufferie au bois nécessite des travaux importants de génie civil pour réaliser, notamment, les silos de stockage enterrés. De plus, la façade nord-ouest du bâtiment serait légèrement modifiée par l'ajout d'un accès extérieur à la nouvelle chaufferie.

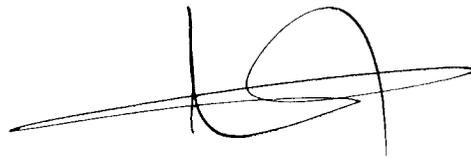
C'est pourquoi, le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire pour réaliser ces travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire pour la construction d'une chaufferie au bois au Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy ;
- 2) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31 JAN 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007

